



A l'attention de M. Pascal BLANC
Maire de Bourges
11, rue Jacques Rimbault
CS 50003
18020 BOURGES CEDEX

Bourges, le 24 mars 2016

Objet : réaménagement du boulevard Foch

Monsieur le Maire,

Je vous adresse ce courrier afin de solliciter un rendez vous avec vous pour aborder la question du ré-aménagement du boulevard Foch. Il a été récemment annoncé dans le Berry Républicain (édition du 24 mars 2016) que les aménagements temporaires qui y sont présents depuis quelques mois vont être remplacés par des aménagements définitifs « en dur » d'ici cet été.

Or, le réaménagement de cette voie n'est, dans l'état actuel, pas conforme à l'article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 qui précise, Article L228-2 :

A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.

Nous aimerais discuter avec vous et vos services des possibilités d'aménagements cyclables qui peuvent être mis en place sur cet axe, comme il en a été récemment implanté boulevard Gambetta ou Cours Anatole France dans des conditions d'espace et de circulation similaires.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part.

Adrien Lelièvre,
Président de Mon Cher Vélo

Association Mon Cher
Vélo
23 rue Franklin
18000 Bourges
07 82 93 45 60
bourges@fubicy.org

Mon Cher Vélo est adhérent des fédérations nationales suivantes

